



**ROYAUME DU MAROC**

**DÉCLARATION PRONONCÉE PAR M. ABDELOUAHAB BELLOUKI,  
AMBASSADEUR ET REPRÉSENTANT PERMANENT DU ROYAUME DU MAROC  
AUPRÈS DE L'OIAC, À LA QUATRE-VINGT-NEUVIÈME SESSION  
DU CONSEIL EXÉCUTIF  
(La Haye, 9-12 octobre 2018)**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Directeur général,  
Excellences,  
Chers collègues,

Madame la Présidente, c'est avec un réel plaisir que je vous félicite, au nom de la délégation marocaine, pour la brillante manière par laquelle vous dirigez nos travaux, lesquels, j'en suis convaincu, seront couronnés de succès.

Je voudrais également exprimer, encore une fois, au Directeur général de l'OIAC, l'Ambassadeur Fernando Arias, la confiance pleine et entière et le soutien constant du Royaume du Maroc dans l'exercice de ses hautes responsabilités et l'accomplissement de sa noble et exigeante mission. A cette occasion, je ne saurais oublier de saluer le professionnalisme, la compétence et le dévouement des membres du Secrétariat Technique.

Il est évident que le Maroc s'associe pleinement à la déclaration du Groupe africain, que j'ai eu l'honneur de prononcer hier matin, et à celle du Mouvement des pays non alignés et de la Chine, prononcée hier par S.E. Mme Haifa Aissami Madah, Ambassadeur, Représentante Permanente de la République Bolivarienne du Venezuela.

Madame la Présidente,

Le Maroc réitère avec force, une fois encore, sa ferme condamnation de l'emploi des armes chimiques par quiconque, où que ce soit, en toute circonstance et pour n'importe quelle raison. C'est immensément illégal et injustifiable. Les États Parties sont ainsi appelés à redoubler d'efforts afin de protéger la norme contre l'érosion et mettre fin, sans relâche, à l'emploi des armes chimiques dans le monde.

Fidèle à sa démarche proactive et constructive, mon pays, acteur agissant contre l'impunité, exprime son ferme appui aux actions des États Parties en vue de doter l'Organisation des outils nécessaires et crédibles de nature à lui permettre de déterminer les responsabilités, et ce, sur la base de l'impartialité, l'indépendance et des preuves irréfutables et dans un esprit consensuel, tout en préservant l'unité et le caractère technique de notre Organisation. Ma délégation est d'avis qu'il faudrait mettre en place un instrument mobilisateur, inclusif et basé sur une représentation géographique équitable, et en conformité avec la légalité et le droit international, ainsi qu'avec les principes fondamentaux de la Convention.

Madame la Présidente,

Ma délégation a noté favorablement l'annonce de la destruction vérifiée et complète des installations de fabrication d'armes chimiques déclarées par la République arabe syrienne. Dans ce cadre, mon pays encourage la poursuite du dialogue entre cet État Partie et le Secrétariat, pour la mise en œuvre optimale des dispositions de la Convention et des décisions pertinentes à ce sujet, ainsi que la résolution de toutes les questions en suspens qui demeurent sans réponse, tel que constaté dans les rapports de l'Équipe d'évaluation des déclarations.

Madame la Présidente,

Le Maroc se félicite des efforts du Secrétariat visant la mise en œuvre de la quatrième phase du Programme de renforcement de la coopération avec l'Afrique.

Soucieux de multiplier les bienfaits de ce Programme, le Maroc souligne la nécessité de renforcer les capacités de protection et d'améliorer la coordination entre toutes les parties prenantes concernées aux niveaux national et sous-régional. À cet égard, le rehaussement des capacités des laboratoires en matière de ressources humaines et matérielles s'avère cruciale pour une mise en œuvre optimale de la Convention. Dans ce cadre, mon pays encourage tous les acteurs à s'engager dans un dialogue inclusif et constructif à travers le Secrétariat Technique et les États Parties ainsi que le Comité directeur du Programme Afrique, afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des États Parties africains.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner la pertinence d'une évaluation profonde du Programme pour l'Afrique, en prenant en compte les réalités sur le terrain de chaque État Partie, permettant ainsi aux bénéficiaires d'en tirer un profit maximum. Dans ce sens, le Maroc appelle à davantage de coordination via le Comité directeur de la mise en œuvre dudit Programme.

Dans ce contexte, le Maroc tient à réitérer sa gratitude pour les contributions volontaires en faveur du Programme pour l'Afrique et estime, toutefois, que sa réussite dépend indiscutablement d'une assise financière plus stable et pérenne.

Madame la Présidente,

Concernant la lutte contre le terrorisme chimique, mon pays soutient fortement les efforts et les activités menés par le Groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme, présidé par l'Ambassadeur Ngofa du Nigéria, et par le Sous-Groupe de travail sur les acteurs non étatiques, présidé par l'Ambassadeur Infante du Chili.

Il y a lieu d'indiquer, dans ce cadre, que l'emploi par les acteurs non étatiques de substances chimiques, en tant qu'armes, devrait nous interpeller constamment. Les États Parties africains doivent, avec l'appui du Secrétariat, se doter des capacités appropriées pour faire face, résolument, à un tel risque.

Le Maroc croit profondément que plus de coordination avec les Autorités nationales des États Parties africains est de nature à renforcer les initiatives de l'OIAC pour contrer la menace du terrorisme chimique. Ma délégation salue particulièrement la mise en place de la Mission d'intervention rapide et d'assistance, et l'organisation de rencontres pour promouvoir la coordination avec toutes les parties prenantes.

Par ailleurs, ma délégation espère que les discussions sur la feuille de route pour les cinq années à venir de notre Organisation connaîtront un heureux aboutissement avec l'engagement et la coopération constructive de nous tous et notre soutien sans faille à l'Ambassadeur Puja d'Indonésie qui mène avec grande compétence et responsabilité les travaux du Groupe de travail sur les préparatifs de la 4<sup>e</sup> Conférence d'Examen.

S'agissant de l'universalité de la Convention, ma délégation salue l'adhésion de l'État de Palestine, ce qui constitue un développement positif vers la réalisation de cet objectif qui doit nous mobiliser constamment.

Nos efforts communs doivent aussi être déployés inlassablement pour protéger, coûte que coûte, l'intégrité de notre Organisation et renforcer son rôle efficient en matière de non-prolifération et de désarmement chimique.

Madame la Présidente,

Afin d'approfondir sa coopération avec les États Parties de la sous-région du Sahel et soutenir les efforts de renforcement des capacités des Autorités nationales des pays africains, les Autorités nationales du Maroc et du Togo ont engagé une coopération bilatérale dans le cadre du programme 2018 de partenariat et de tutorat. Le but est de contribuer au raffermissement des relations entre les deux Autorités, d'approfondir le dialogue, et d'échanger les bonnes pratiques en vue de réaliser les objectifs communs relatifs à la mise en œuvre de la Convention.

Pour conclure, j'aimerais annoncer que la ville de Marrakech aura le privilège d'abriter, du 29 au 31 octobre 2018, la dix-huitième édition de l'Atelier annuel de la coordination de l'assistance et de la protection. Cet exercice permettra une interaction entre les États Parties et le Secrétariat en vue de recueillir des contributions de toutes les régions, afin d'élaborer des recommandations en vue d'améliorer les programmes d'assistance et de protection. A cet égard, mon pays est disposé à soutenir les efforts du Secrétariat visant le renforcement des capacités sous-régionales pour la mise en œuvre optimale des dispositions de l'Article X.

Je vous remercie pour votre attention.

Je souhaite que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de la quatre-vingt-neuvième session du Conseil.